

INFORMATIONS INTENDANCE LYCEENS & COLLEGIENS

1. INTERNAT

Pour le règlement de l'internat vous avez 2 possibilités :

- Par chèque à l'ordre de M. L'Agent Comptable du LP Tom MOREL (noter nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
- Par **virement** sur ce RIB avec mention dans le libellé « **internat + nom de l'élève** »
Ce dernier vous permettant une plus grande flexibilité pour effectuer des paiements échelonnés (après accord de l'adjoint gestionnaire du lycée).

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	74000	00001000309	88	TPANNECY	
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1740	0000	0010	0030 988
TRPUFRP1					
TITULAIRE DU COMPTE : LP TOM MOREL					

2. DEMI-PENSION

4.35€ PRIX UNITAIRE ANNEE 2023 Rechargement de la carte minimum 10 repas	
10 repas	43.50 €
15 repas	65.25 €
20 repas	87.00 €
25 repas	108.75€
30 repas	130.50 €
Prix d'un carnet de correspondance : 5,00€	

Vous avez la possibilité de créditer les repas :

- Via l'application **TurboSelf** (voir 3.)
- Par chèque à l'ordre de M. L'Agent Comptable du LP Tom MOREL (noter nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
- En espèces avec la **somme exacte** au secrétariat d'Intendance aux heures d'ouverture (de 7h45 à 11h55 et de 13h30 à 15h30).

3. TURBOSELF

L'application web Turbo Self et smartphone MyTurboself permet de :

- **Créditer son badge** de passage au self (10 repas minimum) selon les tarifs en vigueur soit à titre indicatif 43,50 € en 2023.
- **Réserver les jours où vous fréquentez le self.**

Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »
- Saisir les **5 derniers chiffres** indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self : Carte N° 0629-0XXXX ou sur votre facture trimestrielle Carte N°XXXX
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiants et mots de passe vous seront adressés sous 48 H
- A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessous.

La procédure à suivre est la suivante :

- **Rendez-vous sur le site** : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=69> ou sur l'application smartphone MyTurboself
- **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe** communiqués par mail
- **Suivre les instructions** proposées à l'écran

A noter :

- **Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules.
- Vos identifiants et mots de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.

4. TENUES PROFESSIONNELLES

Pour un trousseau complet (veste, cardigan, pantalon ou jupe, cravate et 2 chemises), **le reste à charge par la famille**, une fois le montant forfaitaire du pass région déduit pour les élèves de secondes bac pro (sous réserve de modifications par la région) est de :

RESTE A CHARGE DES FAMILLES SELON LA FILIERE ET LA TENUE

	3PM	CAP	AGORA	MRC
Garçon 235€	185	135	165	185
Fille jupe 218€	168	118	148	168
Fille pantalon 228€	178	128	158	178

Une aide par le biais du Fond Social peut être attribuée afin de diminuer la participation des familles. Veuillez vous rapprocher de l'assistante sociale du Lycée.

OBLIGATION POUR L'ELEVE D'ETRE PRESENT LORS DES INSCRIPTIONS AU LYCEE POUR FAIRE LES ESSAYAGES DES TENUES PROFESSIONNELLES

Les tenues complètes sont obligatoires les mardis et jeudis. Tout élève se présentant sans celle-ci ou une partie de celle-ci se verra refuser l'accès au Lycée.